

Séance officielle du mardi 28 février 2023

**DÉLIBÉRATION N°56/2023**

**TARIFS DU FRANCOFORUM**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la délibération n°259/2018 du 23 octobre 2018 portant sur la reprise en régie directe du Francoforum
- VU** la délibération n°124/2021 du 11 mai 2021 portant sur les tarifs du Francoforum
- SUR** le rapport de son Président

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ À L'UNANIMITE LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1** : La présente délibération annule et remplace la délibération n°124/2021 du 11 mai 2021 concernant les tarifs du Francoforum appliqués jusqu'à ce jour.

**Article 2** : Les tarifs des stages culturels et linguistiques du Francoforum sont arrêtés comme suit :

• **Stage pour public adulte**

32€ / demi-journée de la 1<sup>ère</sup> à la 14<sup>ème</sup> demi-journée  
27€ / demi-journée à partir de la 15<sup>ème</sup> demi-journée

Gratuité du stage pour les accompagnateurs

• **Stage pour public scolaire**

19€ / demi-journée

Gratuité du stage pour les accompagnateurs.  
Les stages incluent une collation en matinée.

L'inscription est confirmée à réception d'un acompte de 30% du stage choisi.

La somme totale est due 30 jours avant l'arrivée.

**Article 3 :** Les tarifs des programmes universitaires sont arrêtés comme suit :

- **Programme pour public universitaire (hors programmes Frecker)**

16€ / demi-journée

Gratuité du stage pour les accompagnateurs

- **Programme pour public universitaire (spécifique programme Frecker)**

Les stages organisés pour les étudiants de l'Université Memorial de Terre-Neuve dans le cadre des programmes Frecker font l'objet d'une convention spécifique.

**Article 4 :** Dans le cadre des stages culturels et linguistiques ainsi que les programmes universitaires, les prestations retenues par les stagiaires sont refacturées (hébergement, frais de séjour, sorties culturelles, restauration, transport inter-îles, sweat de promotion personnalisé pour stagiaires/étudiants, etc.).

La gratuité accordée aux accompagnateurs ou aux stagiaires ne s'entend que pour le tarif appliqué par le Francoforum. Les prestations sont refacturées.

Les frais de transport avion ou bateau pour venir et repartir de l'archipel sont à la charge des stagiaires.

**Article 5 :** Les tarifs des cours de langue en présentiel du Francoforum sont arrêtés comme suit :

- **Cours privé**

25€ / heure

22€ / heure si forfait de 50 à 99 heures

20€ / heure si forfait de 100 à 149 heures

18€ / heure si forfait de 150 heures et plus

- **Cours de groupe (à partir de 2 personnes)**

20€ / heure / personne de 1 à 49 heures

17€ / heure / personne pour 50 heures et plus

**Article 6 :** Les tarifs des cours de langue en distanciel du Francoforum sont arrêtés comme suit :

- **Cours privé**

20€ / heure

17€ / heure si forfait de 50 à 99 heures

15€ / heure si forfait de 100 à 149 heures

13€ / heure si forfait de 150 heures et plus

- **Cours de groupe (à partir de 2 personnes)**

15€ / heure / personne de 1 à 49 heures

13€ / heure / personne pour 50 heures et plus

**Article 7 :** Les tarifs de location des salles et du matériel du Francoforum sont arrêtés comme suit :

- **Hall ou salle multifonction** (grandes salles avec au moins 50 places assises)

55€ / demi-journée

- **Salles de taille moyenne** (25 / 30 places assises)  
45€ / demi-journée
- **Petites salles** (12 places assises)  
40€ / demi-journée

Ces tarifs comprennent la mise à disposition de salles équipées d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur, d'un paperboard et d'une pause permanente (café, thé et eau).

- **Système de visio-conférence**  
10€ / demi-journée
- **Prestation complémentaire**  
15€ / par location

La prestation complémentaire comprend les frais de photocopies, d'impression et la mise à disposition des fournitures suivantes : stylos, crayons, papier et feutres.

**Article 8 :** Une gratuité des prestations peut être accordée dans certaines circonstances sur demande adressée à la Directrice Jeunesse.

**Article 9 :** Les recettes correspondantes sont imputables au chapitre 70 du budget territorial.

**Article 10 :** La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Adopté**

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention  
Conseillers élus : 19  
Conseillers présents : 18  
Conseillers votants : 19

**Transmis au Représentant de l'État**  
**Le 03/06/2023**  
**Publié le 06/03/2023**  
**ACTE EXÉCUTOIRE**

**Le Président,  
Bernard BRIAND**

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON dans un délai de deux mois suivant sa publication ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON dans un délai de deux mois suivant sa publication ou la décision de refus suite à un recours gracieux.

*Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité compétente vaut décision de refus.*

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE  
DE  
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

=====  
*Pôle Jeunesse et Solidarités*

=====  
*Francoforum*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité - Fraternité

**Séance officielle du mardi 28 février 2023**

## **RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL**

### **TARIFS DU FRANCOFORUM**

Le monde de la formation est confronté à de profondes transformations depuis plus d'une dizaine d'années. Pour répondre à ces évolutions, les activités du Francoforum se digitalisent avec une nouvelle offre de cours en distanciel ainsi que des équipements numériques qui ont pour objectif de créer un différentiel d'attractivité dans la compétition à laquelle n'échappe pas le Francoforum.

Pour ce faire, il convient d'établir une nouvelle grille tarifaire remise à jour qui annule et remplace la grille tarifaire actuellement en application.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président,  
Bernard BRIAND**